

à l'intéressé de les contester, la non-délivrance d'un récépissé ou encore les délais exorbitants pour traiter un dossier ou appliquer un jugement.

Ce Guide pourra être utile aux étrangers eux-mêmes, mais il sera aussi un ouvrage de référence pour les permanences d'accueil et les militants. D'abord parce qu'on sait que la présence d'un accompagnant au guichet est déjà une incitation à mieux accueillir et respecter la réglementation, mais aussi parce qu'un recours bien motivé et formé dans les délais peut permettre de modifier la décision initiale. Enfin, parce que cet ouvrage est une incitation implicite à faire valoir ses droits par des recours contentieux, donc à obtenir des jurisprudences, c'est-à-dire à préciser ou faire évoluer le droit. Ce qui est, à juste titre, une des préoccupations constantes du Gisti comme du service juridique de la LDH.

(1) Groupe d'information et de soutien des immigré(e)s.

(2) Office français de l'immigration et de l'intégration.

Jean-Michel Delarbre



Le Pouvoir en actes

Archives nationales

Somogy-Éditions d'art, avril 2013
200 pages, 32 €

Depuis notamment l'exposition « Fichés? », en 2011, les Archives nationales proposent des expositions qui sont non seulement l'occasion de montrer des documents originaux jusque-là inaccessibles au public, mais aussi le point de départ de réflexions sur des problèmes historiques et contemporains majeurs. C'est le cas de l'exposition « Le pouvoir en actes. Fonder, dire, montrer, contrefaire l'autorité », présentée de mars à juin 2013 aux Archives nationales, et à l'origine de toute une réflexion sur le passage, constitutif de la démocratie, de l'autorité incarnée de la royauté d'Ancien régime à celle, infigurable, inlocalisable et irreprésentable du pouvoir républicain, qui n'appartient à personne car ceux qui l'exercent n'en héritent ni ne l'incarnent. Plus encore, l'ouvrage qui l'accompagne, publié sous la direction d'Elsa Marguin-Hamon, est précieux pour la poursuivre. Outre la reproduction d'un grand nombre de pièces provenant non seulement des Archives nationales mais aussi du Louvre, de bibliothèques municipales et d'archives départementales, il rassemble des textes qui décrivent l'émergence, du XV^e siècle à la Révolution, de la notion de souveraineté qui a commencé notamment, sous l'absolutisme, par des tensions entre le pouvoir monarchique et les cours de justice souveraines qu'étaient les parlements. En même temps ont émergé aussi la notion de loi et la distinction entre les activités législatives et judiciaires, puis, avec la Révolution, les deux principes intimement liés que sont la séparation des pouvoirs et la souveraineté nationale.

L'examen des archives est indispensable à la connaissance de certains épisodes de cette longue histoire. Ainsi, le décret par

lequel le général de Gaulle, au lendemain du putsch d'Alger, le 24 avril 1961, « se réserve directement toutes décisions concernant l'affaire algérienne », déposés par le Premier ministre Michel Debré de ses prérogatives constitutionnelles, n'a pas été publié au *Journal officiel*. Et sa note du 4 août suivant, reprochant au même Michel Debré d'avoir laissé libérer des personnes complices de ce putsch, est utile à la compréhension des divergences au sein du pouvoir en cette fin de guerre d'Algérie. Deux décisions historiques dans le domaine des droits de l'Homme sont également éclairées. L'abolition de l'esclavage en 1848, avec le décret du 27 avril 1848 qui le définit comme un « attentat contre la dignité humaine », avec le rapport joint, qui le qualifie de « crime de lèse humanité » ; et l'abolition de la peine de mort par la loi du 3 octobre 1981, à propos de laquelle les documents reproduits montrent que Robert Badinter a dû résister aux demandes du ministre de la Défense Charles Hernu, qui souhaitait que cette peine soit maintenue « en cas de guerre ou dans le cadre d'opérations de guerre ».

Gilles Manceron